

Principes de fonctionnement d'un Atelier participatif et solidaire

Trois principes fondamentaux régissent le fonctionnement d'un atelier participatif :

1) Transfert de connaissances mécaniques :

La méconnaissance en mécanique nuit à la pratique du vélo

De nombreux cyclistes ne savent pas réparer ou entretenir leur vélo. Quand ils ont un souci mécanique, ils risquent d'utiliser un vélo qui ne roule pas bien, se mettre en danger sur la rue et accroître les problèmes du vélo.

Si le problème est conséquent, ces mêmes cyclistes risquent de délaissé leur vélo en attendant de trouver une personne qui peut réparer leur véhicule. Le vélo, une fois abandonné, risquerait même de se voir considérer comme un déchet sans qu'il y ait eu le moindre diagnostic.

2) Réemploi et de revalorisation des vélos :

Les ateliers tentent de donner une nouvelle vie à ces vélos selon le principe des 3R (Réduire les déchets, Récupérer les pièces détachées, Recycler les matières premières) et participent à la mise en œuvre d'une économie circulaire du vélo.

Les vélos abandonnés ne sont pas des déchets.

3) Permettre un usage quotidien du vélo :

Les ateliers souhaitent favoriser l'usage du vélo et permettre le développement de nouvelles pratiques cyclistes. En permettant l'acquisition de vélos d'occasion d'une part et la réparation à moindre prix, les ateliers ont vocation à faciliter la mise en selle de nouveaux cyclistes. Le fait d'avoir un lieu où on peut réparer son vélo quelque soit le problème garantie un usage plus fréquent du vélo.

En mettant à disposition un service collectif, nous souhaitons voir augmenter le nombre de cyclistes et, ainsi, pacifier les rues et rendre la ville plus agréable.

Réf 1: Le réseau Heureux Cyclage <https://www.heureux-cyclage.org/-les-ateliers-.html>

Réf 2: La Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) <http://www.fubicy.org/>